

8^e RAID COMMANDO DES GLIERES

RÈGLEMENT

I. ORGANISATION

Le RAID COMMANDO DES GLIERES est organisé les 22 – 23 - 24 mars 2019 par la section de Haute-Savoie de l'UNION NATIONALE DES PARACHUTISTES.

II BUTS

- 1/ Etablir des liens d'amitié sur le plan national et international.
- 2/ Permettre des relations Armée – Associations – Cadres de réserve.
- 3/ Mesurer et contrôler la résistance physique et les connaissances des participants.

III PRESENTATON

Raid de jour et de nuit en raquettes sur terrain enneigé, ou si la météo est capricieuse, raid sans raquettes. Parcours accidenté en montagne, dans le massif des Glières, d'une durée estimée à 24 heures environ pour un dénivelé positif de 1200 mètres. L'objectif est la concrétisation avec succès d'une mission principale sur laquelle sont greffées des missions annexes : parcours d'orientation, franchissement, armes et explosifs, tir, etc.

IV PARTICIPANTS

4.1 Concurrents

- Tous les militaires d'active ou de réserve de toutes les Armes et services communs, masculins et féminins.
- Tous les membres d'associations d'anciens militaires.
- Tous les membres de la Police et des Douanes.
- Equipes des armées étrangères (Active ou Réserve).
- Tous les membres de l'UNP (excepté UNP de Haute-Savoie).
-

4.2 Composition de l'équipe

Chaque équipe est composée de 3 concurrents capables d'affronter un dénivelé, de descendre en rappel et d'utiliser du matériel de franchissement. Chaque équipe doit avoir un élément ayant des connaissances minimales d'orientation.

4.3. Accompagnateurs

Un accompagnateur par équipe est autorisé pour des raisons de commodité. Cependant, celui-ci ne pourra pas participer à l'épreuve.

4.4. Aptitude

1/ Chaque concurrent doit être en bonne condition physique et doit présenter avant le départ un **certificat médical d'aptitude pour une « participation à un Raid nature en montagne hivernale »** de moins de trois mois à la date du Raid et une **attestation d'assurance individuelle** précisant que leur participation à l'épreuve est couverte. **Cette attestation est à joindre à l'inscription.**

2/ Chaque équipe étrangère doit prévoir au minimum un concurrent comprenant et parlant le français

V INSCRIPTIONS

L'effectif sera limité aux **20** premières équipes inscrites. L'inscription d'une équipe dans les temps impartis, mais qui viendrait en 21^e position et au-delà, ne sera pas prise en considération.

5.1 Enregistrement et inscriptions

Amalia LINOIR, secrétaire UNP-74, Résidence Le Mont-Blanc, 40, rue des Bosnées, 74460 MARNAZ, tél 00.33(0)9 67.25.33.67 ; 00.33 (0)6.71.95.24.24.

amalia.linoir@gmail.com

La date limite d'inscription est arrêtée au **samedi 2 mars 2019**.

Les bulletins d'inscription doivent être envoyés à l'adresse de notre secrétaire, indiquée ci-dessus, **accompagné d'un chèque couvrant la totalité des inscriptions**, libellé au nom de : UNP 74. Si ces conditions ne sont pas remplies, aucune inscription ne sera prise en considération.

Les droits d'inscription s'élèvent à **270 euros par équipe** et **100 euros pour l'accompagnant** (facultatif). Le règlement se fait par chèque ou par virement bancaire au **Crédit Agricole des Savoie**. Agence de : SAINT-JULIEN EN GENEVOIS, 74, France. Compte No **30231833050**, **IBAN FR76 1810 6000 3030 2318 3305 074**, par **SWIFT (BIC) AGRIFRPP881**, en mentionnant : **8^e Raid des Glières + nom de l'équipe**.

Ce montant donne droit aux :

- Logement en locaux chauffés (Maison Familiale Rurale Le Villaret).
- Petits déjeuners.
- Dîners vendredi soir et samedi soir
- Repas de cohésion du dimanche midi.
- Munitions tirées.
- Récompenses.

5.3 Confirmation

Sitôt après avoir reçu l'inscription et le paiement.

5.4 Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué sauf si le désistement intervient 2 mois avant.

5.5 Ordre de mission

Un premier ordre de mission, dont l'envoi indiquera que la mission a déjà commencé, précisera l'heure d'arrivée le vendredi 22 mars 2019, le lieu de rendez-vous et divers autres renseignements. Il sera envoyé uniquement aux équipes inscrites par courriel (email). Le chef d'équipe devra en accuser réception et donner son numéro de téléphone.

VI TENUE

Concurrents : tenue de combat ou tenue de montagne sans arme.

Accompagnateur : tenue de combat ou tenue civile sans arme.

Pour la cérémonie de clôture, tenue propre (barrette de décorations pour ceux qui en ont).

VII EQUIPEMENTS

Chaque participant (concurrents et accompagnateur) doit amener un sac de couchage pour le cantonnement.

7.1 Chaque concurrent doit avoir :

- ❖ De la nourriture énergétique permettant une autonomie sur le terrain,

- ❖ Un sac à dos adapté à la montagne (capacité idéale 30 litres),
- ❖ Des vêtements chauds et du linge de rechange,
- ❖ Un bonnet chaud,
- ❖ Une couverture de survie,
- ❖ Une paire de gants,
- ❖ Une paire de lunettes de soleil,
- ❖ Une lampe torche ou frontale,
- ❖ Une protection de l'ouïe,
- ❖ Une paire de raquettes,
- ❖ Des chaussures de montagne ou de randonnée en moyenne montagne, adaptées aux raquettes,
- ❖ Du matériel d'orientation,
- ❖ Des bâtons de ski ou de randonnée,
- ❖ De la crème de protection solaire,
- ❖ Une paire de pantoufles (pour le cantonnement)

7.2 Chaque équipe doit avoir :

- ❖ Un gilet fluorescent (pour automobiliste),
- ❖ Un sifflet (pour raisons de sécurité),
- ❖ Un réchaud.
- ❖ Un téléphone portable (au minimum).

ATTENTION, IMPORTANT

Comme lors des derniers Raids, il vous faudra apporter vos raquettes réglées à vos chaussures. Vous avez la possibilité d'en louer dans n'importe quel magasin de sport.

VIII DEROULEMENT

8.1 Participation de tous les équipiers à une épreuve individuelle

A une étape de la mission où l'épreuve doit être subie par tous les concurrents d'une équipe, si l'un ou plusieurs d'entre eux refusent de s'y plier, l'équipe est pénalisée du montant maximum de points qu'aurait pu gagner ce ou ces concurrents.

8.2 Autorisation

D'avoir sur soi un téléphone portable.

8.3 En cas de perte ou de sinistre

Il sera remis au départ, à chaque équipe, une enveloppe cachetée contenant une liste de numéros de téléphones et un extrait de carte, à n'utiliser qu'en cas de perte ou de sinistre. Cette enveloppe devra être rendue en l'état à l'arrivée. **Toute enveloppe décachetée entraînera l'élimination de l'équipe.**

IX LITIGES

Une **COMMISSION DE CONTROLE** statuera sans appel.

Les réclamations ou les plaintes devront être adressées par écrit, à l'intention de la Commission de Contrôle, au Poste de Commandement du Raid, le plus tôt possible, mais au plus tard 1 heure après l'arrivée de l'équipe concernée. Chaque réclamation fera l'objet d'une réponse de la Commission de Contrôle au responsable de l'équipe. Seul le règlement en français fait foi.

X SANCTIONS

- ✓ Un retard à l'appel des concurrents.
- ✓ Une fraude ou tentative de fraude pour obtenir aide ou renseignement dans une épreuve.

- ✓ Un manquement aux règles de sécurité ou de discipline pourra entraîner la disqualification et l'exclusion immédiate du concurrent ou de l'équipe, sans possibilité de remboursement des droits d'inscription, après décisions de la Commission de Contrôle. Les contrôleurs sont par ailleurs habilités à signaler à la Commission de Contrôle tout acte ou attitude pouvant nuire au bon déroulement du Raid. Une équipe incomplète (abandon ou blessure d'un concurrent) peut terminer le Raid. Elle perd cependant le droit d'être classée et de recevoir une récompense.

XI RECOMPENSES

Un certain nombre de récompenses seront attribuées aux équipes ayant terminé le Raid, notamment 1 médaille par participant.

XII ASSURANCES

12.1 Responsabilité Civile de l'organisateur

LSN ASSURANCES –

81, Rue Taitbout

75431 PARIS CEDEX 09. FRANCE

12.2 Assurance des concurrents

Tous les concurrents devront être en mesure de fournir une attestation précisant que leur participation à l'épreuve est couverte.

DISQUALIFICATIONS

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1. Abandon d'un équipier = | Disqualification de l'équipe |
| 2. Perte d'une arme = | Disqualification de l'équipe |
| 3. Pas de feuille de route à l'arrivée | Disqualification de l'équipe |
| 4. Ouverture de l'enveloppe de sécurité | Disqualification de l'équipe |

PENALITES

Décision

Perte de matériel sensible (carte,etc)	-1000 points	Jury
Comportement dangereux ou inconscient	- 500 points	Chef d'atelier, jury
Aide d'un accompagnateur étranger à l'organisation sur le parcours	- 500 points	Jury

* Après dépôt d'un protêt, les cas particuliers (maladie, accident) seront appréciés par le jury.

MOYENS DE TRANSPORT

VOIE ROUTIERE

Voir le Plan. Sortie autoroute Annecy-Nord. Se rendre à l'endroit indiqué sur l'ordre de mission.

VOIE FERREE

Gare SNCF la plus proche : ANNECY. Se rendre à l'endroit indiqué sur l'ordre de mission.

Arrivée des équipes **vendredi 22 mars 2019** à 18h30 au plus tard.

REPAS

OBLIGATOIRES à la MFR Le Villaret (Prix Modéré). Le paiement se fera lors de l'inscription. Vous n'aurez ainsi plus rien à payer, mis à part les boissons que vous achèterez.